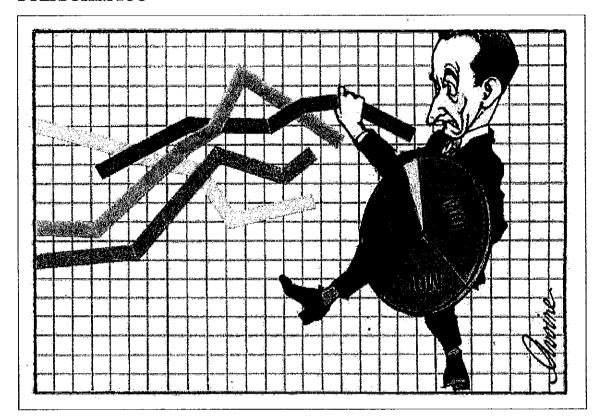
Le Monde

article suivant »
Des élus socialistes girondins lancent...

Sondages : la proposition de loi reste à la porte de l'Assemblée



Le gouvernement ne veut pas inscrire le texte sur les sondages politiques à l'ordre du jour prioritaire



e peut-il qu'une proposition de loi adoptée à l'unanimité par le Sénat ne soit pas examinée par l'Assemblée nationale, au risque d'être définitivement enterrée ? En théorie, rien ne l'empêche. Mais " d'un point de vue démocratique, ce serait inacceptable ", prévient Jean-Pierre Sueur.

Le sénateur (PS) du Loiret ne dit pas cela sans raison : la proposition de loi visant à rendre plus " transparents " les sondages d'opinion, qu'il a présentée avec Hugues Portelli (UMP, Val-d'Oise), et que leurs collègues ont adoptée à l'unanimité le 14 février, pourrait ne pas être inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

L'idée de ce texte a germé à l'automne 2009, dans le sillage du rapport de la Cour des comptes mettant en cause les conditions de réalisation des sondages de l'Elysée. A l'époque, le gouvernement s'était opposé à la création d'une commission d'enquête à l'Assemblée nationale. Le Sénat s'était alors saisi du dossier, en installant une mission d'information qui, à défaut d'investiguer sur les pratiques de l'Elysée, a conclu à la nécessité de renforcer la loi de 1977 encadrant les sondages d'opinion.

Aujourd'hui, le principal obstacle vient à nouveau du gouvernement, pour qui la question n'est pas "
prioritaire", comme l'a indiqué, mardi 1er mars, le ministre des relations avec le Parlement, Patrick
Ollier, à la conférence des présidents chargée d'organiser les travaux de l'Assemblée. Il existe un
moyen de contournement. Les députés peuvent inscrire des textes à l'ordre du jour dans une des "
niches" qui leur sont réservées. Pour M. Portelli, "l'idéal serait que les députés de la majorité aient
le courage de reprendre la proposition de loi, sinon les socialistes le feront ". Le sénateur veut

croire qu'il réussira à convaincre Christian Jacob, le président du groupe UMP de l'Assemblée, de passer outre l'opposition du gouvernement.

"Bonnes intentions"

De son côté, Jean-Marc Ayrault, le patron des députés socialistes, est prêt à reprendre le texte, mais la décision n'a pas encore été ratifiée. Si tel est le cas, toutefois, son examen ne pourrait avoir lieu avant la deuxième semaine de mai. "L'essentiel est que l'on n'attende pas l'automne, auquel cas la loi ne s'appliquerait pas pour la présidentielle, ce qui serait ridicule ", avertit Jean-Pierre Sueur.

Le chemin reste donc long entre la volonté d'organiser une plus grande transparence des sondages politiques, et son aboutissement. Pour M. Ollier, la proposition de loi sénatoriale, qui prévoit notamment de renforcer l'efficacité de la commission des sondages, est certes " pétrie de bonnes intentions ". Mais à ses yeux, comme à ceux de la plupart des sondeurs, elle se heurterait à de sérieux problèmes d'application et de constitutionnalité, en particulier au regard de la liberté de la presse.

Ce point de vue définitif suscite des réactions aigres-douces jusque dans la majorité. "J'admets qu'on puisse formuler des objections, lui a ainsi répondu le président (UMP) de la commission des lois du Sénat, Jean-Jacques Hyest. Il n'y a qu'un seul ennui : la Constitution a été révisée pour faire droit à l'initiative parlementaire. Il appartient bien entendu au gouvernement de nous dire, sur tel ou tel point, ce qu'il conviendrait d'améliorer. Nous attendions d'ailleurs des amendements de sa part. Autrement, le dialogue devient un peu compliqué."

La question, au fond, est de savoir si le blocage du gouvernement tient à un simple souci de prérogatives ou, plus fondamentalement, à des réticences à l'idée de se priver de ces précieux auxiliaires que sont les sondages, à la fois indicateurs d'opinion mais aussi outils de régulation du débat public. Quelles que soient les majorités, l'exécutif en est le principal commanditaire. Depuis l'arrivée de M. Sarkzoy, la pratique s'est amplifiée. "Le gouvernement n'a visiblement pas envie de s'entourer de contraintes supplémentaires ", estime M. Ayrault.

Patrick Roger et Thomas Wieder

© Le Monde

 article suivant 🛭

Des élus socialistes girondins lancent...